

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 25 juin 2024 à 9 h 30  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Craig Sauvé, conseiller de ville  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

**MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :**

Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement  
Jean-François Ariano-Lortie, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social (délégation)  
Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs  
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
Catherine St-Pierre, directrice – Travaux publics (délégation)  
Daphné Claude, secrétaire-recherchiste

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 9 h 31.

10.01

---

**CA24 22 0169**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2024, à 9 h 30**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

**ET RÉSOLU :**

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2024, à 9 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**Période de commentaires des élus**

Le maire Dorais précise que les points présentés à la séance extraordinaire ne pouvaient attendre la séance ordinaire de juillet pour différentes considérations.

10.03

---

**Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour le bâtiment projeté sur le lot 5 549 763 du cadastre du Québec, sur la rue Cazalais (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire.

10.04

---

**Période de questions et commentaires du public**

À 9 h 35, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Louis Poisson

Maison Benoit Labre

Christiane Dufresne

Refonte des parcours d'autobus de la STM – Métro Monk

La période de questions prend fin à 9 h 49.

10.05

---

Il est proposé par le conseiller Sauv , appuy  par la conseill re Li, de r unir pour fins d' tudes les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

---

**CA24 22 0170**

**Accorder un contrat   Groupe Damex inc., pour la r alisation des travaux d'am nagement de cinq ruelles vertes, au montant de 231 902,85 \$ / Autoriser une d pense totale de 319 942,82 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212415 - 3 soumissionnaires**

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Tan Shan Li

ET R SOLU :

D'accorder   Groupe Damex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'am nagement de cinq ruelles vertes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 231 902,85 \$, taxes incluses, conform ment aux documents de l'appel d'offres public 212415;

D'autoriser une d pense de 27 828,34 \$, taxes incluses,   titre de budget de contingences;

D'autoriser une d pense de 60 211,63 \$, taxes incluses,   titre de budget d'incidences;

D'imputer cette d pense conform ment aux informations inscrites au dossier d cisionnel. Cette d pense sera enti rement assum e par l'arrondissement.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

20.01 1245398001

---

**CA24 22 0171**

**R silier le contrat accord    Patriarche Architecture inc. (CA23 220106), pour des services professionnels en architecture et ing nierie dans le cadre du projet de r novation des installations aquatiques de la piscine Ignace-Bourget - Appel d'offres public 212320**

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Tan Shan Li

ET R SOLU :

De r silier le contrat accord    Patriarche Architecture inc. (CA23 220106), pour des services professionnels en architecture et ing nierie dans le cadre du projet de r novation des installations aquatiques de la piscine Ignace-Bourget - Appel d'offres public 212320;

De retourner dans les comptes de la Ville de Montréal les crédits inutilisés de 157 814,69 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1248763002

---

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

---

**CA24 22 0172**

**Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser une distance en mètres inférieure à la distance en mètres minimale prescrite entre le mur arrière d'un bâtiment et la limite arrière du lot, soit de 2,44 mètres, pour le bâtiment projeté sur le lot 5 549 763 du cadastre du Québec, sur la rue Cazalais**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 juin 2024;

Considérant que la demande respecte les conditions prévues au Règlement;

Considérant que la demande respecte le Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser une distance en mètres inférieure à la distance en mètres minimale prescrite entre le mur arrière d'un bâtiment et la limite arrière du lot, soit de 2,44 mètres, pour le bâtiment projeté sur le lot 5 549 763 du cadastre du Québec sur la rue Cazalais, et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), sur la rue Cazalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.01 1248678009

---

**CA24 22 0173**

**Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 4839, rue Cazalais**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Stéphane Rasselet, architecte de Nature Humaine Architecture inc., déposés et estampillés en date du 10 juin 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 4839, rue Cazalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1248504020

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 9 h 52, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2024.

\_\_\_\_\_  
Initiales Sylvie Parent